

DECISION CA086-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

■ **Objet de la décision** Demande de subvention attribuée par l'UFR ESTHUA

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

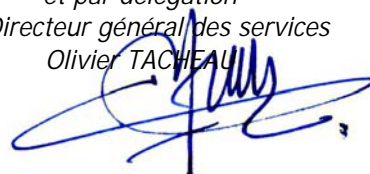
1. d'approuver la demande de subvention attribuée par l'UFR ESTHUA à l'association Chaud les joueurs à hauteur de 3000 €
2. d'approuver la demande de subvention attribuée par l'UFR ESTHUA à l'association Chaud les joueurs à hauteur de 1500 €
3. d'approuver la demande de subvention attribuée par l'UFR ESTHUA au BDE GUEST à hauteur de 2730 €

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 4 décembre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Le Président de l'Université d'Angers

*Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 8 décembre 2014

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
15/10/2014	nom de la structure		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
Chaud les joueurs	3 000,00 €	93110	Projet Cambod'jeu 2015 - Melles CANY Pauline et DROUET Fanny : achat de jeux et jouets pour les biblio-ludothèques des orphelinats cambodgiens et formation des ludothécaires de 23 biblio-ludothèques
Chaud les joueurs	1 500,00 €	93110	Développement de de la ludothèque de l'ONG AVEC (Aide Volontaires aux Enfants du Cambodge) au sein d'un refuge d'enfants à Battambang au Cambodg - Dossier présenté par Melle GODREAU Charlotte
BDE GUEST	2 730,00 €	93110	Aide aux projets du BDE et a l'organisation du gala annuelle